



Yaoundé, le 11 Novembre 2014

N°52/L/CF/NP

HA

**SON EXCELLENCE LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
-YAOUNDE-**

Objet : *Requête pour dénonciation d'excès
de pouvoir et obstruction du possible.*

P.J. : 03 -Demandes d'audiences adressées à l'ATD sans suite.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le respectueux honneur de venir par la présente, auprès de votre haute autorité, dénoncer les dérives autoritaristes de certaines autorités de ce pays, qui voudraient susciter un mécontentement général des populations, pour faire tomber le présent régime aux affaires, à l'instar de ce qui vient de se passer au Burkina-Faso tout récemment.

- Sinon, comment comprendre qu'un Ministre de la République soit pratiquement inaccessible aux administrés, comme celui de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, que j'ai déjà voulu rencontrer, mais en vain ! L'on me raconte à son Cabinet qu'il ne reçoit que sur rendez-vous, sans m'expliquer comment faire pour obtenir ce rendez-vous ? Dois-je d'abord me rendre à son domicile pour solliciter l'audience ? Je me serais attendu que ce Ministre fût le plus accessible au public, pour autant qu'il s'occupe de l'Administration de tout notre territoire, mais que non !

- En fait, j'ai une plainte contre l'excès de pouvoir d'un de ses Préfets, en l'occurrence, celui du Djérem à Tibati (Adamaoua), qui fait obstacle à mes activités sur le terrain, en tant que responsable d'une Association de Défense des Droits de l'Homme dans la Région de l'Adamaoua. Concrètement, il ne permet pas au Sous-préfet de l'Arrondissement de Ngaoundal à nous délivrer une Autorisation de Manifestation Publique et de Réunion, arguant de ce que ce n'est que lui, le Préfet, qui serait habilité à le faire dans son Département de Compétence. Cela se passe en toute violation de l'article 5 de la loi N° 90/53 du 19/12/1990 portant régime des réunions et manifestations publiques. Le Préfet en question, qui nous a même convoqué verbalement à ses services à Tibati exige que nous lui faisons tenir nos précédentes correspondances à Son Excellence le Président de la République et autres, depuis notre prise de fonctions dans l'Adamaoua.

Vous convenez avec moi, qu'il va au-delà de ses compétences et fait obstacle au bon timing de notre déploiement sur le terrain, en tant qu'Association de Défense des Droits de l'Homme au Cameroun.

Ce Préfet a usé sur nous de toutes ses stratégies d'intimidation. Lors de la deuxième invitation verbale :

- 1°) Il a demandé de nous faire entrer pour nous chasser quelques instants plus tard sous-prétexte qu'il reçoit une autre personne.
- 2°) Il nous a reçu encore pour la deuxième fois dans son bureau et nous a fait asseoir ; pour nous demander de nous lever afin de faire asseoir ses invités qui ne sont autres que ses forces de l'ordre locales. Etant debout, il a enfin commandé à ses collaborateurs de nous apporter des chaises !
- 3°) Il nous a demandé qui nous a aidé pour peindre la maison en blanc avec un sous-bassement en bleu ?
- 4°) Il m'a demandé pourquoi j'ai écrit contre les femmes qui ont attaqué Mademoiselle Aminatou AHIDJO dans le journal l'Unité ?

- 5°) Il a enfin présenté un papier vierge à ses invités pour signer et comme il y avait réticence, il nous a fait sortir.

Tout ceci n'avait pour finalité que l'intimidation et la corruption, mais il s'est trompé de cible.

La complicité active du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation qui les couvre sans vergogne dans leur sale besogne sur le terrain. Ce faisant, ils cristallisent le ras-le-bol d'un peuple frustré et revanchard, qui le moment venu, fera son devoir.

Aujourd'hui, nous pensons que c'est l'affaire des autres, mais cela risque de nous rattraper, à terme. Rien n'étant à ajouter à ces propos dénonciateurs, je m'arrête jusque-là, en espérant que je serai rétabli dans mes droits d'ouvrir mon Centre de Formation des Observations d'Elections conformément au code de bonnes conduites que nous avons établies de concert avec ELECAM pour empêcher à certains partis politiques d'employer des termes tels que : fraude massive et pour permettre aux camerounais de participer aussi comme Observateurs de l'ONU dans d'autres pays et l'ouverture du Bureau d'Arrondissement à Ngaoundal, dans de bonnes conditions. Que tout obstacle à cette fin doit lever assez rapidement et que j'obtienne mon Autorisation de Manifestation à Ngaoundal, où j'ai déjà beaucoup investi financièrement et dont les populations attendent impatiemment les retombées.

Haute et déférente considération.

LE PRESIDENT EXECUTIF

AMPLIATIONS :

- *Le P.R./YDE*
- *CNDHL / YDE*
- *Ambassade USA*
- *Ambassade France*
- *PRO DEMOCRATIE CAMEROUN-CANADA*